AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-65 403510

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 59 - AOUT 1965 — 3 AOUT 1965

VIGNE

MILDIOU : Pour éviter que les feuilles des rameaux secondaires et du sommet fortement attaquées par le mildiou ne contaminent les grappes, procéder à des rognages fréquents et soignés.

Si le mauvais temps persistait, un traitement anticryptogamique serait à appliquer avant le 15 Août (conservation des feuilles - limitation de la pourriture grise).

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Par suite des pluies fréquentes et du développement rapide du mildiou, un traitement fongicide doit être renouvelé sur toutes les cultures dont il est nécessaire de prolonger la végétation.

Les cultures atteintes, proches de la maturité devront être défanées chimiquement dans les meilleurs délais, surtout si de nouvelles pluies se produisent.

Les plantations tardives dont on veut maintenir le feuillage le plus longtemps possible seront traitées très soigneusement, et après des chute d'eau de l'ordre de 25 à 30 mm, le traitement devra être aussitôt renouvelé sans attendre un nouvel avis. Si malgré tous les efforts, le mildiou se développe et que le climat reste pluvieux, la seule solution restera le défanage chimique.

GROSEILLIER

RECTIFICATIF -
ANTHRACNOSE : Dans le supplément n° 2 du Bulletin 58 du 19 Juillet 1965, lire :

- Organo-cuprique à 400 gr. de la spécialité commerciale et Manèbe 160 gr. de matière active,

au lieu de :

- Organo-cuprique à 400 gr. de matière active et de Manèbe à 280 gr.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 110